

SA POSIB

MARS 2013 N° 30

JOURNAL GRATUIT

RASSEMBLEMENT POPULAIRE LAMENTINOIS (RPL)

EDITORIAL



Daniel Marie-Sainte
Conseiller municipal
RPL
Vice-président du
Conseil régional

En ce qui concerne l'épandage aérien de pesticides, le maire du Lamentin garde un silence complice !

Pourtant, ce sujet mobilise l'opinion publique martiniquaise.

Le siège du lobby bananier Banamart, qui revendique le droit de poursuivre l'épandage de pesticides, se trouve sur le territoire de la ville du Lamentin.

La ville du Lamentin est entourée de grandes exploitations agricoles bananières, telles Habitation Chancel, Habitation Bochet, Habitation Union, Habitation Roches Carrées, Habitation Petit Morne, Habitation Lareinty, Habitation Belfort...

Les nombreux ouvriers agricoles qui y travaillent sont quotidiennement exposés à ces pesticides sans bénéficier d'une protection sanitaire spécifique.

A proximité de ces exploitations bananières vivent de nombreuses familles lamentinoises qui entretiennent des petits jardins familiaux nécessaires à leur subsistance.

Le Lamentin est irrigué par de nombreuses rivières, telles la Lézarde, le Longvilliers,

qui charrient les résidus de pesticides dans la mangrove et dans la Cohé du Lamentin.

A cause de la contamination par les pesticides, les Lamentinois n'ont plus le droit de capturer des crabes dans la mangrove, les marins-pêcheurs de Californie ne peuvent plus pêcher dans la Baie des Flamands.

En Martinique :

- Plus de 40 % des terres agricoles sont empoisonnées
- Plus du tiers de notre littoral est contaminé
- Il y a au moins 1.500 cancers de plus chaque année
- De plus en plus d'enfants sont atteints de malformations congénitales...

Le lobby de Banamart veut poursuivre l'épandage aérien de pesticides au-dessus de nos habitations, de nos jardins et de nos eaux.

Nous devons nous indigner contre cette agression chimique !

Pourquoi le maire du Lamentin, responsable de par la loi de la sécurité sanitaire et environnementale des administrés, ne prend-t-il pas un arrêté municipal pour interdire l'épandage de pesticides sur le territoire de la commune ?

LA REUNION : 5.000 EMPLOIS ?? PROMESSES, PROMESSES

Pendant trois jours, la ville du Port à la Réunion, avec plus de 40 % de chômeurs, a connu des émeutes. Les jeunes réclament du travail, et notamment des contrats aidés.

La porte-parole du gouvernement, Najat Vallaud-Belkacem, en visite à la Réunion, a promis, entre autre, pour ce pays, 9.000 contrats aidés en 2013 et 5.000 emplois d'avenir pour les trois prochaines années. Elle a ajouté que les collectivités locales devaient faire un effort financier pour les mettre en œuvre. Les collectivités se déclarent incapables de prendre en charge la demande des jeunes.

En Martinique, nous avons déjà fait l'expérience d'une promesse concernant la création de 5.000 emplois ! Et nous savons que les promesses n'engagent que ceux qui les écoutent !!!

Pour la Réunion, comme pour la Martinique, le colonisateur n'a pas de solution aux problèmes ; au contraire, c'est la France qui est à l'origine des problèmes, notamment par la destruction de l'économie productive de nos pays, par la mise en place d'une société de consommation à tout va et par l'échec du système éducatif. EFG

Pawol an bouch pa chaj

VOUS VOULEZ SAVOIR CE QUI SE PASSE DANS VOTRE COMMUNE ?

Le conseil municipal du Lamentin se réunit tous les derniers jeudis du mois à 16h30.

Venez écouter. Venez soutenir l'opposition - le Rassemblement Populaire Lamentinois - qui défend vos intérêts.

QUE SE PASSE-T-IL ?

Les hommes politiques de droite, sans étiquette, divers gauche ou divers droite nous avaient habitués à leur attitude de partisans sans nuance de la départementalisation, qui sévit sur ce pays depuis 60 ans.

Ils sembleraient, par leurs propos du moment, toute honte digérée, avouer à demi-mot que ce système les dépassent, les pèsent ; ils cherchent le ton approprié à la situation. Car, à les écouter, ils savent désormais que quelque chose ne va pas, que la Martinique sombre dans une situation morbide. Ils restent tout de même incapables de se fixer un objectif ou de faire une proposition.

Mous dans leurs prises de position, ils ne prennent aucun risque aussi salutaire soit-il, car appeler à refuser une petite évolution (article 74), qui nous aurait permis de participer aux quelques décisions majeures nous concernant, nous à été dommageable. Leur responsabilité dans le déclin de notre pays est certaine.

La citation de Noam Chomsky reste toujours à l'ordre du jour : « Il n'y a qu'une alternative : ou bien la population prend sa destinée en main et se préoccupe de l'intérêt général, guidée en cela par des valeurs de solidarité, ou bien c'en sera fait de sa destinée tout court. »

AG

Publié par le
Rassemblement
Populaire Lamentinois
0696 31 64 24

LA PERMANENCE DU MIM

5 rue des Barrières

Daniel Marie-Sainte reçoit
tous les jeudis de 16h00 à
18h00, sauf le dernier
jeudi du mois

UNE COUCHE DE PEINTURE POUR CACHER LES PLAIES

Lors de la dernière grève du CHU La Meynard, il y a de cela quelques mois, Serge Letchimy s'est contenté de débloquer une modique somme pour juste repeindre les façades de l'hôpital. Lorsque l'on sait que le minimum dont ont besoin les malades - armoires et tables de chevet - sont complètement pourries et partent en lambeaux et que les murs sont contaminés par de l'amiante, on ne peut s'empêcher de constater que les aides de l'actuel président de région sont à l'image de sa politique, à savoir une politique de saupoudrage, de trompe l'œil.

Nombreux sont ceux qui regrettent notre généreux Alfred Marie-Jeanne qui a tant fait pour la santé des Martiniquais. N'est ce pas lui qui est à l'origine de l'école de médecine en Martinique ? N'est ce pas lui qui a œuvré pour mettre aux normes le bloc de Trinité ? Alors qu'il n'est plus président de région, Alfred Marie-Jeanne ne continue-t-il pas de créer une dynamique avec les autres députés pour défendre, bec et ongle, le bien-être de notre hôpital ?

Loïc Léry

LA SEMAVIL : QUEL AVENIR ?

Pierre Samot a publié, le 7 février dernier, un article intitulé « Résolument vers l'avenir » sur le site internet de Politiques Publiques pour annoncer sa décision d'abandonner la gestion hôtelière

Il a, toutefois, omis d'expliquer pourquoi il s'est dérobé, le 5 février dernier, à la convocation du Tribunal mixte de Commerce de Fort de France.

Cette dérobade a eu pour effet de faire reporter l'affaire au 12 mars prochain, avec à la clef une mise en redressement judiciaire probable de la SEMAVIL et des deux sociétés gérant respectivement l'Hôtel Diamond Rock et l'Hôtel Club des Trois-Ilets.

Autre conséquence de cette absence volontaire : la période d'incertitude pour les salariés de ces trois entreprises se trouve prolongée.

Il affirme que dès le départ son intervention au niveau de

la gestion de ces établissements était provisoire et non définitif !

Si cela était vrai, pourquoi alors avoir fait l'acquisition de l'immobilier de l'Hôtel de l'Anse à l'Âne, qui plus est avec l'argent des contribuables du Lamentin, alors qu'au Diamant il n'est que simple locataire ?

La vérité, c'est que s'il doit abandonner la gestion hôtelière, c'est parce qu'il sera contraint et forcé par le Tribunal de Commerce qui aura alors sanctionné sa mauvaise gestion, en confiant ces établissements à un ou deux repreneurs !

Quel sera l'impact financier pour le budget de la ville du Lamentin, actionnaire à plus de 80 % de la SEMAVIL ?

En dehors du maire-président de la SEMAVIL, aucun des conseillers municipaux du Lamentin ne le sait !

DMS